



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 26 JUILLET 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Paul Ducreux

### **► Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec CG Fluides (travaux électriques) pour la réorganisation des postes de travail de l'Agence Postale Communale pour un montant de 729 € T.T.C.
- Monsieur le Maire nous présente un devis de Suez pour des travaux à faire sur des postes incendie suite à un contrôle de ces postes pour un montant total de 7 700 €. Une réflexion va être menée avec la commission Bâtiments.
- Monsieur le Maire nous informe que la part départementale attribuée à la commune pour les droits de mutation sera de 36 004,36 €.
- Monsieur le Maire rappelle la délibération qui fixait le droit de place pour les forains à 25 € par trimestre.

### **► Intervention du trésorier pour une présentation de la situation financière de la commune :**

M. Le Naour, trésorier, nous présente son analyse financière 2017, en comparaison des chiffres des années précédentes et des communes de même strate (500 à 2000 habitants). Cette présentation nous permet de constater que la capacité d'autofinancement nette (après remboursement des emprunts) s'élève à 74 € / habitant (la moyenne départementale se situant à 72 €). L'encours des dettes (emprunts) s'élevait à 308 878 € en 2013, pour atteindre 400 541 € en 2016 (incluant l'emprunt pour l'achat du terrain, destiné à être revendu partiellement en lotissement). Par ailleurs, il est à noter que la participation de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) a fortement baissé, pour passer de 149 656 € en 2013 à 124 504 € en 2016.

### **► Délibération CCMDL pour la modification de l'attribution de compensation :**

*Cette délibération est reportée ultérieurement.*

### **► Délibération approbation de la convention avec la CCMDL pour utilisation du tracto-pelle :**

Monsieur le Maire nous présente la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et la commune concernant une prestation de service pour l'utilisation du tracto-pelle. Dans l'attente de la formation du personnel à recruter à la Communauté de Communes pour la déchetterie, cette convention, a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de cette prestation. Le prix horaire fixé est de 55 € (personnel et matériel compris).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

### **► Proposition de spectacle La Fabrik :**

Suite à une rencontre avec l'association La Fabrik au mois de juillet, Monsieur le Maire nous fait part d'une proposition de spectacle dans le cadre de la deuxième édition du festival jeune public de spectacles vivants « Un mouton dans le ciel » qui aura lieu en avril 2019. Pour proposer un prix d'accès maximum de 6 € par place, l'association sollicite les communes accueillant un spectacle pour un soutien financier de 500 €, ainsi que la mise à disposition gratuite d'une salle.

Le spectacle qui sera joué à Longessaigne n'est pas encore décidé, mais son choix se fera en fonction des envies et des échanges avec les associations du village. Une réunion sera programmée pour cela. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour répondre favorablement à cette demande de soutien.



► **Comptes-rendus de réunions des commissions intercommunales et communales :**

- Adressage communal : Le comité de pilotage en charge de ce travail fait le point des travaux en cours. Le travail consiste à nommer les rues dans la partie rurale et vérifier ou modifier la partie urbaine. Une prochaine réunion doit avoir lieu avec le prestataire dans les prochains mois.

► **Questions diverses :**

Déchets : Une réflexion est menée au niveau de la CCMDL sur les points de collecte de déchets où des abus dans plusieurs communes ont été recensés.